

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

4^{ème} COURSE DE COTE HERSIN COUPIGNY VHC

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ARTOIS-LITTORAL II organise les 1er et 2 MAI 2020 en qualité d'organisateur administratif avec le concours de ASPHALTE CLASSIC, organisateur technique une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

4° COURSE DE COTE VHC D' HERSIN-COUPIGNY

Cette épreuve course de côte compte pour les championnats de la Ligue, du Sport Automobile des Hauts de France et de la coupe de France VHC.

Le présent règlement a été approuvé par le Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le numéro **0620** en date du **03/02/2020** et par la F.F.S.A. sous le numéro **96** du **03/02/2020**.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier 18^{ème} Course de Côte d'Hersin Coupigny de l'épreuve régionale moderne

Organisateur technique

Nom : ASPHALTE CLASSIC

Adresse : 4B rue Alexandre Dhesse
62290-NOEUX LES MINES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme ANNE-CATHERINE VIEHE	lic n°11415
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Mr YVES ANNICOTTE	lic n°5161
 Mme VERONIQUE PGOT	lic n° 112507
Directeur de Course	M.OLIVIER GARROU	lic n°4310
Directeur de Course Adjoint	M .JULIEN GRESSIER	lic 161143
Commissaire Technique responsable	M.JEAN-MICHEL DESSE	lic n°5538
Commissaire Technique	M.DENIS THUILLIER	lic n° 17953
 M.FRANCOIS GODET	lic n°173824
Chargé des relations avec les concurrents	Mr YVES BLANPAIN	lic n° 197446

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement: 01 MARS 2020

Ouverture des engagements : 01 AVRIL 2020

Clôture des engagements : 25 AVRIL 2020

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 2 MAI 2020 à 10heures.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :1er MAI 2020 à 17h Lieu Parc Germinal rue Emile Zola

Essais non chronométrés le :1er MAI 2020 de 15h à 18h et le 2 MAI 2020 à partir de 8h30.

Essais chronométrés le :2 MAI 2020 à 10h.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 2 MAI à 9h45

Départ 1^{ère} montée à partir de : 11 heures.

Affichage des résultats provisoires le :2 MAI après l'arrivée du dernier concurrent.Lieu:Parc Germinal

Podium le 2 MAI à 17h Parc Germinal

Remise des prix le :2 MAI à 17h30 Lieu :Parc Germinal

1.3P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier 18ème Course de Côte d'Hersin Coupigny de l'épreuve régionale moderne

Vérifications administratives: LE 1er MAI 2020 de 14h45 à 17h et le 2 MAI 2020 DE 8H à 9H30 Lieu : Parc Germinal rue Emile Zola à Hersin-Coupigny

Vérifications techniques: le 1er MAI de 14h50 à 17h15 et le 2 MAI 2020 de 8H15 à 9h30 Lieu : Parc Concurrents.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Voir règlement particulier 18ème Course de Côte d'Hersin Coupigny de l'épreuve régionale moderne

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : M.DOMINIQUE.DUMONT.10.RUE.DES.ANGLAIS-62930-WIMEREUX

Tél.06.07.65.17.18.Mail.dumont.dominique62@free.fr jusqu'au samedi 25 AVRIL 2020 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à 120 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et y compris la somme de 4 euros exclusivement affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Chèque à l'ordre de ASPHALTE CLASSIC

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 30

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Cote VHC (*voir "Conditions d'admission des voitures"*).

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir règlement particulier 18ème Course de Côte d'Hersin Coupigny de l'épreuve régionale moderne

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) sera précisée par communiqué aux pilotes.
La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.
Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées se fera dans l'ordre décroissant des numéros.

Pour la course

La compétition se disputera en quatre manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les véhicules seront considérés en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC. Ceux-ci devront être sur les baches et non chargés dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement du Challenge Historique de la Montagne de la FIA (éventuellement)
- Un classement Championnat de France de la Montagne VHC (éventuellement)
- Un classement séparé pour chacun des groupes,
- Un classement séparé pour chacune des classes.
- Un classement pour le Championnat de France Indice de Performance (éventuellement).
- Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition.

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le 2 MAI 2020 à 17 H au parc Germinal

La distribution des prix aura lieu avant celle de l'épreuve moderne.